

Procès-verbal de la 204^e assemblée ordinaire du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 17 novembre 2015, à 16 h 30, sous la présidence de M. Marcel Côté, directeur général.

Sont présents :

Mesdames	Francine Ranger Diane Raymond
Messieurs	Marcel Côté Louis Gendron Michel Rouleau Guy J. Vandandaigue

Absences motivées :

Mmes	Chantal Fournier Marie Carole Mc Kenzie
------	--

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Messieurs	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information Louis Lavoie, directeur général adjoint René Parent, directeur des grands chantiers

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame	Hélène Pichette
--------	-----------------



Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

204.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de M. Guy J. Vandandaigue, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CERL-151117-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 204.1 Adoption de l'ordre du jour*
- 204.2 Adoption du procès-verbal de la 202^e assemblée du comité exécutif*
- 204.3 Adoption du procès-verbal de la 203^e assemblée du comité exécutif*
- 204.4 Suite(s) aux procès-verbaux*
- 204.5 Résultats de l'audit externe et rapport financier annuel 2014-2015*
- 204.6 Affectation du solde de fonds à des projets particuliers*
- 204.7 Adoption des barèmes pour le remboursement des frais de voyage et de représentation*
- 204.8 Mandat au CCSR pour l'achat de cartouches d'impression et accessoires – Ratification de la décision de la direction générale*
- 204.9 Informations :*
 - Assemblée extraordinaire du conseil d'administration en décembre*
- 204.10 Divers :*
 - Négociations en cours*
- 204.11 Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

204.2 Adoption du procès-verbal de la 202^e assemblée du comité exécutif :

Sur proposition de M. Louis Gendron, dûment appuyée par M. Michel Rouleau,

CERL-151117-02

« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 202^e assemblée ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 9 septembre 2015. »

Adoptée à l'unanimité.

204.3 Adoption du procès-verbal de la 203^e assemblée du comité exécutif :

Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 203^e assemblée extraordinaire (procédure d'exception) du comité exécutif tenue le 20 octobre 2015. »

Adoptée à l'unanimité.

CERL-151117-03

204.4 Suite(s) aux procès-verbaux :

Sans objet.

204.5 Résultats de l'audit externe et rapport financier annuel 2014-2015 :

La directrice des ressources financières présente le rapport financier annuel 2014-2015 et répond aux questions des membres.

Le Cégep régional de Lanaudière termine l'exercice 2014-2015 avec un léger surplus budgétaire de l'ordre de 168 k\$, ce qui permet de ne pas avoir recours au solde de fonds qui se situe à 1,4 M\$. Cependant, une somme de 804 k\$ est réservée à même le solde de fonds pour équilibrer le budget 2015-2016. Ce montant n'inclut pas le déficit accumulé aux coûts de convention qui s'élève à 300 k\$.

Attendu le dépôt du rapport financier du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le rapport des résultats ventilés ainsi que le résultat de l'audit externe au comité d'audit pour examen;

Attendu le dépôt du rapport financier du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le rapport des résultats ventilés ainsi que le résultat de l'audit externe au comité exécutif pour examen et recommandation au conseil d'administration;

Attendu le résultat de la vérification 2014-2015 de la firme « Amyot Gélinas S.E.N.C. », dûment mandatée par la résolution CARL-150217-15;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée M. Louis Gendron,

CERL-151117-04

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration, pour l'exercice financier 2014-2015, l'adoption des documents suivants :

- ⇒ le rapport financier annuel, incluant les notes complémentaires;*
- ⇒ les résultats d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur les données de l'effectif scolaire;*
- ⇒ les résultats d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur les données compilées au fichier « 2014-2015 ENERCÉGEP »*
- ⇒ les résultats ventilés du Cégep régional de Lanaudière. »*

Adoptée à l'unanimité.

204.6 Affectation du solde de fonds à des projets particuliers :

La directrice des ressources financières présente le dossier.

Attendu que, selon le régime budgétaire et financier des cégeps, le surplus accumulé du fonds de fonctionnement doit, dans un premier temps, être utilisé pour résorber des résultats d'opérations déficitaires et, par la suite, pour des projets particuliers dans le fonds de fonctionnement ou d'investissement;

Attendu que les affectations de fonds prévues et adoptées par résolution du conseil d'administration ne doivent pas excéder le solde de fonds du Cégep;

Attendu que, dans le respect du Règlement de gestion financière, « les surplus et les déficits annuels des collèges constituants sont consolidés au solde de fonds de fonctionnement du Cégep régional »;

Attendu que les projets réalisés à l'aide des surplus ne pourraient avoir comme conséquence des incidences récurrentes et significatives sur les coûts de fonctionnement et qu'ils devront donc par la suite générer des revenus pour en autofinancer les opérations;

Attendu les surplus d'opération et les soldes de fonds au terme de l'exercice 2014-2015;

Attendu la nécessité d'affecter en priorité les sommes nécessaires au déficit anticipé en 2015-2016;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de Mme Francine Ranger, dûment appuyée par M. Michel Rouleau,

CERL-151117-05

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'adopter le tableau des affectations au solde de fonds au 30 juin 2015, tel que déposé par la direction des ressources financières et présenté au Rapport financier annuel 2014-2015. »

Adoptée à l'unanimité.

204.7 Adoption des barèmes pour le remboursement des frais de voyage et de représentation :

La directrice des ressources financières présente le dossier et répond aux questions des membres.

Conformément à la *Politique de remboursement des frais de voyage et de représentation*, il revient au comité exécutif de déterminer les barèmes de remboursement de ces frais.

Attendu le résultat des analyses effectuées par la direction des ressources financières;

Attendu le contexte actuel de compressions budgétaires;

Attendu la recommandation de la direction des ressources financières;

Sur proposition de M. Guy J. Vandandaigue, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CERL-151117-06

« Il est résolu d'adopter les barèmes de remboursement des frais de voyage et de représentation qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2016. »

Adoptée à l'unanimité.

204.8 Mandat au CCSR pour l'achat de cartouches d'impression et accessoires – Ratification de la décision de la direction générale :

Le directeur général présente le dossier.

Le Centre collégial des services regroupés (CCSR) a offert aux cégeps, après la tenue de l'assemblée du comité exécutif du 9 septembre dernier, la possibilité de se joindre à un appel d'offres public pour l'achat regroupé de cartouches d'impression et accessoires.

En vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2008 et des règlements qui en découlent, le CCSR doit identifier tout organisme public désireux de participer à son achat de groupe dans ses documents d'appel d'offres.

La durée de ce mandat est de 24 mois, avec possibilité de prolongation pour une année supplémentaire.

Le coordonnateur régional des technologies de l'information a procédé à une analyse des besoins dans les collèges constituants, à la formation continue et au siège social sur une base historique. Il estime la valeur monétaire approximative des achats pour le Cégep régional de Lanaudière à 40 000 \$ annuellement.

Attendu que le CCSR a offert aux cégeps en septembre dernier la possibilité de se joindre à un appel d'offres regroupé pour l'acquisition de cartouches d'impression et accessoires;

Attendu la résolution CARL-091202-15 à l'effet notamment de privilégier un mode d'achat regroupé chaque fois que ce mode est jugé favorable au Cégep et une participation aux ententes négociées par le CCSR;

Attendu que le CCSR a l'intention de conclure un contrat pour une durée initiale de 24 mois, avec possibilité de prolongation pour 12 mois additionnels;

Attendu qu'une réponse devait être acheminée au CCSR avant le 25 septembre 2015;

Attendu que le montant total des achats, au terme du contrat, pourrait dépasser les pouvoirs de dépenser du directeur général;

Attendu que le directeur général a donné son aval à cet engagement, le tout devant être entériné par le comité exécutif à sa prochaine assemblée ordinaire;

Sur proposition de M. Louis Gendron, dûment appuyée par M. Guy J. Vandandaigue,

« Il est résolu d'entériner la décision du directeur général à l'effet d'autoriser la participation du Cégep régional de Lanaudière au regroupement des achats du Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'acquisition de cartouches d'impression et accessoires. »

Adoptée à l'unanimité.

204.9 Informations :

- *Assemblée extraordinaire du conseil d'administration en décembre :*

Le directeur général annonce qu'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration se tiendra en décembre prochain afin de procéder à la nomination de la nouvelle direction du collège constituant de Joliette et disposer de deux appels d'offres publiés récemment, l'un pour la réalisation de la phase 1, lot 1B de l'agrandissement du collège constituant de L'Assomption, l'autre pour l'aménagement de l'ascenseur no 2 au collège constituant de Joliette.

204.10 Divers :

- *Négociations en cours :*

Le directeur général informe qu'à l'assemblée du 24 novembre, nous devrions recevoir la visite de représentants des différentes accréditations syndicales pour sensibiliser le conseil d'administration aux négociations en cours.

204.11 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 17 h 15.

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée